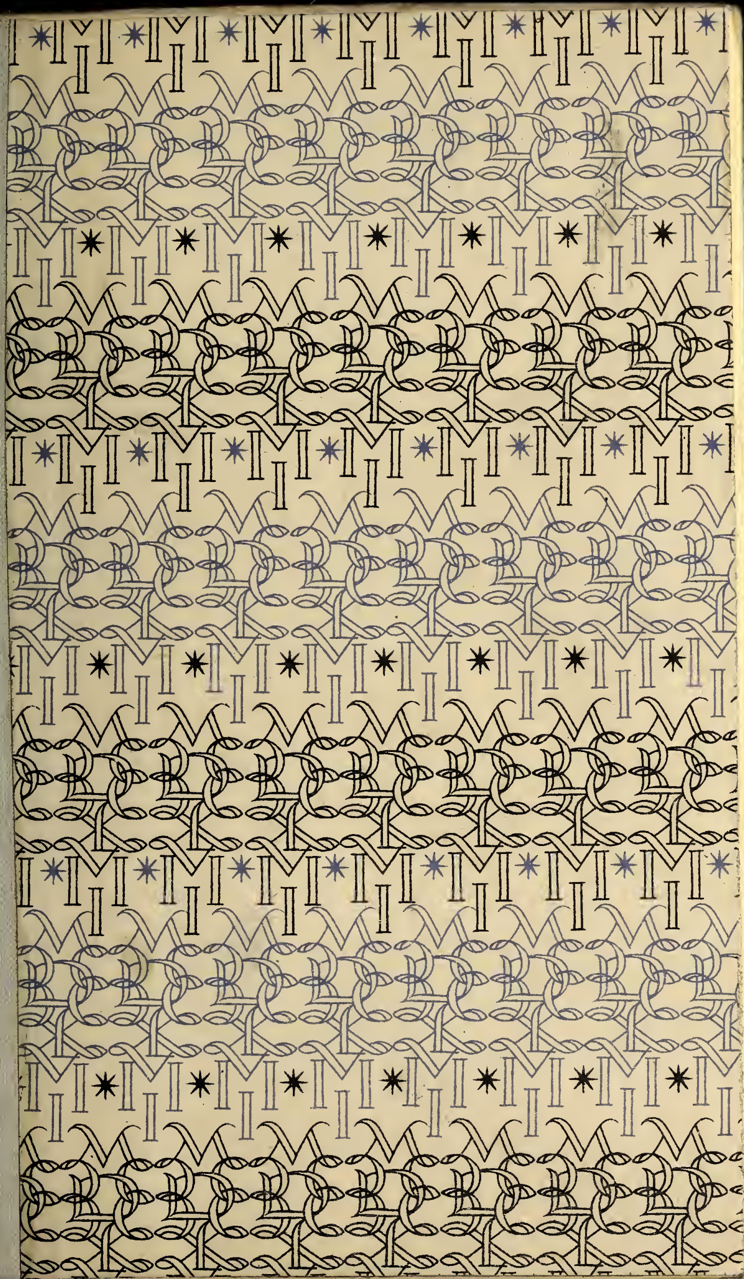


LETTRE

DE MONSEIGNEVR LE PRINCE, ESCRITTE A Meſſieurs de l'aſſemblee de Grenoble, par le ſieur de Cagny.

M. DC. XV.

LETTRE DE MONSEIGNEVR *le Prince, escritte à Messieurs de l'assemblee de Grenoble, par le sieur de Cagny.*

MEssievrs I'ay receu par le sieur de Cagny vos lettres du vingtroisiesme du passé & apris par la bouche, la charge particuliere que vous luy auiez donnee, Enquoy vous faites cognoistre de plus en plus en ces occurrances vostre affection enuers le Roy & l'estat, & vostre bonne volonté en mon endroit, dont ie ne puis que derechef ie ne vous tesmoigne le ressentiment que i'en ay, & pour le public, & pour mon interest particulier. Vous voyez trop clair pour ne point cognoistre la iuste cause qui m'esmeut, & l'affection syncere que i'ay au seruice de sa Majesté, & bien de son Royaume. Mes rai-

ſons ſont aſſez cogneües : Vous ſçauez les cauſes, & les autheurs des maux dont toute la France ſe plaint : Vous n'ignorez pas à quoy ils tendent : voſtre prudence, & preuoyance eſt trop grande, leur malice, & leurs artifices trop deſcouuerts pour ne pas voir quels ſont leurs deſſeings, & l'intereſt particulier que vous auez de me ſeconder auec tous les vrais François, pour en empeſcher les mauuais effects. C'eſt ce qui m'a faict vous conuier cy deuant par le ſieur de la Haye, & depuis par le ſieur de Veneuelles que vous auiez enuoyé vers moy, & me faict derechef vous conuier par la conſeruation de cet Eſtat que vous aymez, & par la voſtre particuliere qui y eſt encloſe, de ioindre incontinent

vos iustes armes aux miennes, puis qu'apres auoir tenté toutes voyes de douceur, apres vne extreme patience, il ne reste plus que celle de la force : remede fascheux, & pitoyable, & tel que les extremes aux extremes maladies: Mais que tout le monde iuge iuste, puis que la continuation du mal le rend necessaire. I'ay veu auant que de m'y resoudre des trahisons, & entreprises prestes à executer, des actés d'hostilité cõmençez en diuers endroits, mes seruiteurs emprisonnez, les armes qu'on leue soubs le nom du Roy, & les principales forces de sa Majesté, voire sa personne mesmes entre les mains de personnes suspectes, & soupçonnées d'auoir participé à la mort du feu Roy: dont ie suis resolu de poursuiure

la vengeance contre ceux qui s'en trouueront coupables : Et me promets, Meſſieurs, que vous me ſeconderez bien toſt en ceſte non moins ſoluable que neceſſaire reſolution, puiſque iuſqu'ycy vos remonſtrances, auſſi bien que celles du Parlement, & les miennes ont eſté negligées, & meſpriſées, & qu'autrement ce ſeroit eſtre coupables des maux que les infidelles, & deſloyaux Conſeillers font au Roy, & à l'Eſtat, & ſe rendre non moins cruels à les ſouffrir, & endurer, qu'eux à les faire. Et d'autant que vous auez tres-prudemment deſiré de ſçauoir, & eſtre eſclairciz des moyés que i'ay pour apuyer la iuſtice de mes reſolutions. I'ay fait voir au ſieur de Cagny quels ils ſont, tant dedans que dehors le Royaume,

& l'aſſiſtance certaine que ie puis aſſeurément attendre en cette occaſion des anciens alliez de ceſte Couronne, dont ie ne vous diray autres particularitez, me remettant à ce que ledit ſieur de Cagny, & le ſieur de la Haye vous en diröt de ma part, outre ce que deſia vous en auez appris par le ſieur de Veneuelles. Et vous priant de vous aſſeurer de mon entiere affection, & que ie n'obmettray rien de ce à quoy la iuſtice d'vne ſi bonne cauſe, & mon deuoir m'obligent en ceſte occaſion pour le ſeruice du Roy, le bien de ſon Eſtat, la manutention de vos Edicts, & le contentement, & la ſeureté de tous les gens de bien en general, & de chacun de vous en particulier. Ie ſupplieray auſſi le Createur, Meſſieurs, qu'il vous

tienne en ſa garde. Du camp de Moncornet le 22. Septembre mil ſix cens quinze.

Voſtre tres-affectionné à vous faire ſeruice,

HENRY DE BOVRBON.

